



# Zoom sur ... LA DÉMARCHE APP

*Se former, se qualifier, se réinventer*



## L'ATELIER DE PEDAGOGIE PERSONNALISEE

Les APP accueillent toute personne ayant envie de se former pour :

- Consolider et développer ses connaissances et compétences
- Mettre en œuvre un projet professionnel
- Anticiper une entrée en formation qualifiante
- Accéder à une certification ou une qualification professionnelle
- Préparer un examen, un concours, un diplôme, une VAE (validation des acquis de l'expérience), un certificat professionnel
- S'adapter aux évolutions de son environnement social et professionnel

Ils mettent en œuvre une démarche pédagogique spécifique centrée sur la personne et fondée sur l'auto-formation accompagnée.

Chaque personne bénéficie d'une prestation spécifique d'apprentissage, formalisée dans un contrat pédagogique.

### **Quelques témoignages :**

[https://www.youtube.com/watch?v=aD9byrl8Zuw&t=8s&ab\\_channel=R%C3%A9seauAPP](https://www.youtube.com/watch?v=aD9byrl8Zuw&t=8s&ab_channel=R%C3%A9seauAPP)

[https://www.youtube.com/watch?v=a6HOhoYL\\_bc&t=9s&ab\\_channel=R%C3%A9seauAPP](https://www.youtube.com/watch?v=a6HOhoYL_bc&t=9s&ab_channel=R%C3%A9seauAPP)

## L'AUTO-FORMATION ACCOMPAGNÉE

Une **démarche pédagogique spécifique** est mise en œuvre au sein de l'espace APP, centrée sur la personne et fondée sur le mode **pédagogique de l'auto-formation accompagnée**.

Chaque personne bénéficie d'une prestation spécifique d'apprentissage formalisée dans un contrat pédagogique. Celui-ci précise les objectifs négociés, la durée, le contenu, le rythme de la formation, les différentes modalités d'apprentissage prévues et les moyens mis en œuvre pour développer l'autoformation accompagnée ainsi que les modalités de l'évaluation du suivi et de l'évaluation finale de l'apprenant.

**La durée de formation** est fonction du projet professionnel ou personnel et varie de quelques heures jusqu'à plusieurs centaines.

La méthodologie appliquée vise à rendre l'apprenant acteur de sa formation et à développer ses capacités d'autonomie dans ses apprentissages.

Le cahier des charges du label est le garant de la démarche APP. Il intègre une démarche pédagogique à un cadre qualité structurant. À ce titre, il est inscrit dans la liste des normes et labels qualité du CNEFOP.

## LES SEPT FONDAMENTAUX DE LA DÉMARCHE APP

Les spécificités organisationnelles et pédagogiques des APP font de l'espace labellisé un environnement favorable aux apprentissages et au développement des compétences des apprenant.e.s.

C'est aussi un espace de formation ouvert, pérenne, ancré sur son territoire, à **entrées et sorties permanentes**, au sein duquel chaque personne peut trouver rapidement une réponse formation adaptée en termes de niveau, de besoin et de rythme d'apprentissage.



## LE CENTRE DE RESSOURCES

L'activité pédagogique de l'APP est organisée autour d'un **centre de ressources pédagogiques**, conçu et animé par l'équipe de l'APP. Il permet aux personnes d'accéder, **avec la médiation du formateur**, aux contenus nécessaires à l'atteinte des objectifs prévus dans le contrat individuel de formation. Le centre de ressources est doté de moyens techniques, humains et de multiples ressources.

L'équipe APP veille à enrichir et actualiser régulièrement le centre de ressources.

- **Moyens techniques** : équipement informatique et accès internet dédié à la formation
- **Moyens humains** : formateur présent pour guider l'apprenant et expliquer les modalités de fonctionnement et d'utilisation du centre de ressources
- **Ressources multiples** : manuels, ouvrages, fichiers, classeurs, logiciels, vidéos, exercices auto-correctifs, dossiers thématiques...
- 

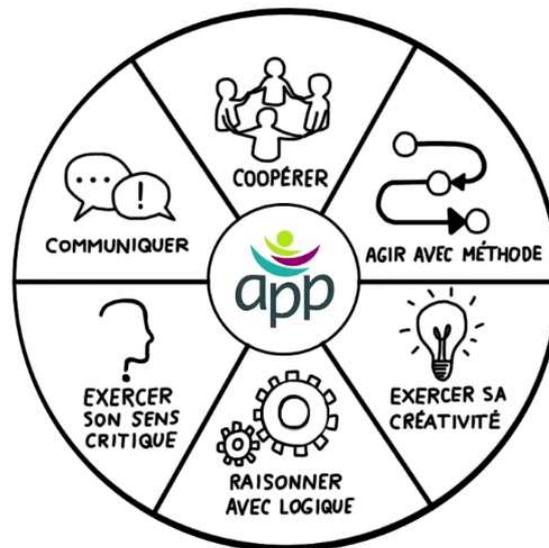
Les outils et ressources utilisées peuvent faire l'objet d'une mutualisation dans le cadre du réseau des APP lorsqu'elles ont été conçues par l'équipe pédagogique, ou d'achats groupés quand elles ont été développées par un éditeur. L'APP définit un mode de classification et d'accès aux documents permettant la **libre utilisation** du centre de ressources par les apprenants.

## APPRENDRE À APPRENDRE

Être à l'aise dans ses apprentissages tout au long de sa vie, c'est ce qu'on appelle la compétence « apprendre à apprendre ».

Chaque parcours en APP vous permet de développer cette compétence car vous y expérimentez des modalités pédagogiques et des méthodes d'apprentissages variées **en construisant votre autonomie**.

Dans vos apprentissages, vous mobilisez **six compétences transversales**



La **certification Apprenant Agile** vous permet de valider les domaines de compétences suivants

- S'engager dans l'action et prendre de l'assurance,
- Gérer ses ressources pour contribuer à la gestion efficace d'une situation,
- Identifier et analyser ses stratégies de réussite pour optimiser son organisation et son efficacité,
- Transposer ses stratégies de réussite dans d'autres contextes pour gagner en efficacité dans ses apprentissages et dans ses gestes professionnels.